

ADMINISTRATION COMMUNALE D'HENSIES

DEMANDE DE PRIME POUR L'INSTALLATION D'UN SYSTEME SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DEMANDEUR

Nom :

Prénom :

Rue : N° :

Code postal : Localité :

Téléphone :

N° d'entreprise :

N° de compte de la personne à qui est adressée la facture :

ADRESSE DE L'INSTALLATION SI DIFFERENTE DE CI-DESSUS

Rue : N° :

Code postal : Localité :

DECLARATION DU DEMANDEUR

Le soussigné sollicite une prime communale unique et forfaitaire de CENT euros (100,00€) pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques et déclare avoir pris connaissance du règlement et des conditions d'octroi de la prime et y souscrire sans réserve.

Fait de bonne fois à, le

Signature du demandeur

PIECES A JOINDRE IMPERATIVEMENT A LA PRESENTE DEMANDE :

- une copie du formulaire de demande de subvention pour l'installation d'un système photovoltaïque (+ annexe technique) introduit auprès de la Région wallonne,
- une copie de la notification de la recevabilité pour l'obtention de la subvention pour l'installation d'un système solaire photovoltaïque délivrée par la Région wallonne,
- tous les documents relatifs aux autres primes ou subventions demandées ou perçues,
- une copie du Permis d'urbanisme ou d'environnement, le cas échéant,
- une copie de la facture d'achat et d'installation ainsi que la preuve de paiement,
- une photographie avant l'installation et après l'exécution des travaux.

Une décision rapide ne peut vous être assurée que si votre collaboration nous est acquise pour une constitution correcte et complète du dossier.

Le dossier constitué du formulaire complété et signé et des documents réclamés doit parvenir endéans un délai de 6 mois maximum prenant cours à la date de la notification de recevabilité délivrée pour l'octroi de la prime de la Région wallonne à l'adresse suivante :

Administration Communale d'Hensies, Place Communale 1 à 7350 Hensies